



Le mardi 3 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

DIX ANS DE LA LOI HANDICAP DE 2005 :

Le Collectif pour une France accessible appelle à la mobilisation le 11 février !

A l'occasion des 10 ans de la loi handicap du 11 février 2005, le Collectif pour une France accessible appelle à se mobiliser, partout en France, pour dénoncer l'Ordonnance relative à l'accessibilité du 26 septembre dernier qui annihile les ambitions et objectifs de mise en accessibilité de la France. Alors que les établissements recevant du public et les transports en commun devaient être accessibles en 2015, le gouvernement propose un retour en arrière inacceptable en anéantissant les principes initiaux de la loi, et ce, alors que l'obligation d'accessibilité date de 1975 !

Ainsi, le Collectif pour une France accessible qui regroupe des associations représentatives de personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes retraitées, usagers des transports publics, piétons, parents, familles et cyclistes appelle à un rassemblement à Paris devant l'Assemblée nationale le 11 février pour montrer sa colère ! Et des mobilisations sont d'ores et déjà prévues dans plusieurs villes en France.

Le collectif demande notamment aux parlementaires de ne pas ratifier, en l'état, l'Ordonnance qui leur sera présentée prochainement par le gouvernement.

Le Collectif pour une France accessible dénonce le fait que le gouvernement n'ait pas pris en compte l'avis défavorable du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) relatif à cette Ordonnance.

De plus, les textes d'application récemment publiés accentuent considérablement la remise en cause du principe d'accessibilité des transports publics ; tandis que la grande majorité des établissements recevant du public (écoles, cinémas, commerces, cabinets médicaux, stades, etc.) existants en France se trouve complètement exonérée de la moindre obligation d'étudier les conditions d'une mise en accessibilité !

Ces textes sonnent comme un retour en arrière inacceptable et une spectaculaire atteinte à la dignité et à la citoyenneté des personnes qui seront confrontées, quotidiennement, encore plus durement à une multitude de situations de handicap.

Des mobilisations sont d'ores et déjà prévues le 11 février à Annecy, Auxerre, Bordeaux, Chambéry, Charleville Mézières, Chaumont, Digne-les-Bains, Dijon, Gap, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Moulins, Nice, Niort, Orléans, Privas, La Roche sur Yon, Saint-Brieuc, Troyes et Reims, ...

Le collectif appelle à se rassembler à Paris devant l'Assemblée nationale, place Edouard Herriot pour demander aux différents groupes parlementaires de ne pas ratifier en l'état cette Ordonnance et présenter au gouvernement un ensemble de propositions indispensables pour assurer la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports.

Plus d'infos : www.collectifpourunefranceaccessible.fr

Contact presse :

APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

